

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023
COMMUNE DE ROUCY

La réunion a débuté le 9 octobre 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire, Madame BERNARD EVELYNE.

Membres présents :

Madame BERNARD EVELYNE
Madame COUNOT SYLVIE
Madame GILLIER Helene
Monsieur HOPIN DIDIER
Monsieur LACHAMBRE THIBAUT
Monsieur MANTEL THIERRY
Monsieur POIRET MATHIEU
Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

Membres absents représentés :

Membres absents :

Monsieur CHARLES DOMINIQUE
Monsieur PURUS SEBASTIEN

Secrétaire de séance : Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 20_2023 - Nomination du référent déontologue pour les élus
- 21_2023 - Renouvellement de la convention d'assistance technique 2024/2028 du SATESE
- 22_2023 - Participation annuelle au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
 - Proposition d'acquisition d'une parcelle de bois appartenant à la commune
 - Questions diverses

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

20_2023 - Nomination du référent déontologue pour les élus

Afin d'accompagner les élus dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 a introduit le droit, pour chaque élu, de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil afin de se prémunir contre les risques juridiques liés notamment aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver.

Le conseil municipal, après discussion, désigne en qualité de référent déontologue Madame Feirouz HAMDAME jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

8 voix pour

21_2023 - Renouvellement de la convention d'assistance technique 2024/2028 du SATESE

La convention d'assistance technique concernant notre assainissement avec le Satese étant arrivée à son terme, il y a lieu de signer une nouvelle convention définissant le contexte

d'intervention et les engagements du Département et notre collectivité. La convention est désormais établie pour une durée de cinq ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour 5 ans la convention pour la mission d'assistance technique de l'assainissement collectif et autorise Madame le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de cette convention.

8 voix pour

22_2023 - Participation annuelle au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Madame le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes n'a pas souhaité contribuer au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL) encore cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une participation volontaire de 0.45€ par habitant au FSL soit une somme de 181.80 €.

8 voix pour

- Proposition d'acquisition d'une parcelle de bois appartenant à la commune

Monsieur COUTELAS Hervé a fait part par lettre en date du 10 septembre qu'il souhaitait se porter acquéreur de la parcelle de bois cadastrée ZK108 appartenant à la commune. Cette demande sera à l'étude en regard des renseignements attendus par la mairie.

Questions diverses

-Madame le Maire informe que Madame LURETTE Florence, par courrier en date du 16 septembre 2023, avait démissionné du Conseil Municipal. Cette démission a été enregistrée par la Préfecture en date du 19 septembre.

-Le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de voirie Rue du Moulin Arson est en cours et le plan des travaux a été présenté au Conseil.

-Les travaux Rue Monsieur concernant le renouvellement de la conduite d'eau potable débuteront le 23 octobre. Les travaux de la voirie interviendront en début d'année prochaine.

- Le devis USEDA pour l'enfouissement du réseau Rue du Pavé (tranche 1) s'élève à la somme de 173 765.39 €. Il resterait à la charge de la commune la somme de 94 889.62 € après déduction de la participation USEDA. Madame le Maire propose de mettre ce dossier de côté dans l'attente des devis de travaux concernant la réfection de la rue de Frévat et de la rue Porte St Pierre

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE
Secrétaire de séance

Madame BERNARD EVELYNE,
Maire

